

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	41
Représentés	2
Absent	0

Votes	
Pour	33
Contre	0
Abstention	10
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2026

Le mercredi 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 09 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Céline BEAURY pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE
Monsieur Alain OMRANE pouvoir à Monsieur Ali ID ELOUALI

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

Désignation du délégué local des élus pour représenter la ville de Choisy-le-Roi au sein du CNAS

Désignation du délégué local des élus pour représenter la ville de Choisy-le-Roi au sein du CNAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre de l'organe délibérant en qualité de délégué local des élus au sein du Comité national d'action sociale (CNAS), et propose que ce rôle soit confié à l'adjointe au maire ayant délégation sur les ressources humaines.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-33,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 733-1,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu les statuts du CNAS,

Vu la délibération n°21.153 du 15 décembre 2021 portant action sociale en faveur des personnels,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la ville est adhérente au CNAS dans les conditions précisées par la délibération n°21.153,

Considérant que le ou la représentant.e du collège des élu.e.s dit.e « délégué.e local.e » est élu.e pour une durée égale à la durée du mandat municipal. Qu'ainsi, le changement des membres de l'organe délibérant engendre la désignation d'un nouveau membre en qualité de délégué local des élus au sein du CNAS.

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'article 5 de la délibération n°21.153 du 15 décembre 2021 est abrogé à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : Désigne Madame Lucie Lanternier, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée locale des élu.e.s, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et représenter la Commune de Choisy-le-Roi au sein du CNAS.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 avril 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 16/04/2026

Acte Excéutoire sous référence :

094-219400223-20260415-DEL26074H1-DE